

Communauté de Communes du Sarladais



Agenda 21

Compte rendu des Forums public
octobre 2009

Déroulement des Forums

Suite à la série d'ateliers qui se sont tenus en fin d'année 2007, l'année 2008 et 2009 a été dédiée à un travail interne entre les élus et les services afin d'identifier une stratégie pour le développement durable du territoire et des actions potentielles.

En octobre 2009, une série d'ateliers/forums s'est déroulée afin de débattre de cette stratégie avec les habitants de la communauté de communes et d'identifier des actions complémentaires.

Ces réunions ont été réalisées sur l'ensemble du territoire via des regroupements de communes : 2 dates pour les 6 communes :

- le 9 octobre à 18h30 pour les communes de Marcillac Saint Quentin et à 20h30 pour la commune de Marquay et Tamniès.
- le 12 octobre à 18h30 pour les communes de Proissans et à 20h30 pour les communes de Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel

La réunion du 21 octobre 2009 avec la population de la ville de Sarlat est venue clôturer cette série d'ateliers. Elle s'est tenue salle Molière de 20h30 à 22h30 à Sarlat-la-Canéda.

Pour chaque réunion, les maires respectifs de chaque commune et M. de Peretti ont exprimé l'importance d'une prise de conscience générale sur les sujets de développement durable à l'échelle communautaire.

Le service Environnement de la collectivité a ensuite présenté les axes stratégiques proposés et les premières idées d'actions.

La discussion s'est ouverte avec la salle, au fur et à mesure, ou à la fin de la présentation selon les réunions.

Voici les différents thèmes abordés par la population :

Axe 1 : Un territoire d'exception au rythme des saisons

Axe 2 : Un cadre de vie qualité, à préserver

PATRIMOINE ET PAYSAGE

La possibilité de procéder à un fauchage tardif des bords de routes a été abordée. Les services de la Communauté de communes y ont réfléchi et prévoient d'adapter le fauchage au cas par cas selon les routes et leur dangerosité.

DEPLACEMENTS

Les participants sur la problématique des transports ont proposé de :

- mettre à disposition un transport en commun pour les personnes dépendantes,
- réaliser une déserte entre les campings, les chambres d'hôtes et les sites touristiques.

Les intervenants ont rappelé que concernant les transports, le service gérontologique de la Communauté de communes du sarladais permet aux personnes âgées de se déplacer via des tickets taxis. Le Sarlat bus permet également de répondre à l'attente de sarladais qui n'ont pas d'autres moyens de déplacements.

La problématique du stationnement illicite et sauvage des campings cars a ensuite été abordée.

Axe 3 : Vivre en sarladais toute l'année

Axe 4 : Une exemplarité à renforcer

ENTREPRISES et EMPLOI

Le sujet récurrent des débats s'est axé autour de la survie des petits commerces dans les villages, qui ne peuvent pas être compétitif en termes de prix par rapport aux grandes surfaces.

Les élus sur ce sujet, n'ont pas de solution.

Comment ne pas discriminer les petites entreprises via le système de clauses environnementales et sociales. Les compétences techniques de petites entreprises du secteur ne leur permettent pas toujours de remporter les marchés.

Sur ce sujet, il a été précisé que les clauses environnementales et sociales ne sont pas des facteurs éliminatoires.

SOCIAL

Les participants ont questionné l'élue déléguée au social sur les aides possibles aux familles de plus de 50 ans ayant un parent à charge.

Sur ce sujet, il a été répondu qu'une tierce personne appartenant à la famille peut être payé par chèque emploi service. Un soulagement de la personne aidante peut être également fait ponctuellement (2 journées) via la structure d'accueil de jour Alzheimer ou la structure du Colombier (1 journée – 12 places).

ENERGIE

Un des participants a soulevé le regrettable manque d'organisation de la filière bois sur le territoire, notamment en ce qui concerne les forêts de châtaigniers.

Il lui a été répondu que les forêts de châtaigner du territoire, souvent dépérissantes, seront exploitées pour être valorisée notamment en énergie.

Un syndicat forestier ainsi qu'une charte forestière sont d'ores et déjà en place et traitent de cette problématique notamment par l'intégration de la filière bois-énergie du département.

Une agricultrice a questionné les intervenants sur les financements possible pour la mise en place de plate forme solaire sur toit (camping et ferme).

Les intervenants lui ont conseillé de se renseigner auprès de l'Ademe.

Les Illuminations de Noël sont installées trop tôt au goût des habitants. Les élus expliquent que les équipements sont fréquemment changés au profit de dispositif peu consommateur en énergie. La date d'installation ne pourra pas changer car ils doivent également satisfaire les commerçants qui bénéficient de cette ambiance propice à leurs activités.

DECHETS

Le thème du tri sélectif et des déchets en général est revenu souvent dans les discussions dans chaque commune.

Il à été relevé :

- Une évolution des mentalités plus rapide dans certains pays européen. L'effort fait sur les structures d'accueil touristique serait non suffisant,
- Une problématique liée au nombre de tournée avec des bornes souvent surchargées,
- Un manque de benne à verre dans certains villages avec une demande de mise en place éventuelle de conteneurs plus petit mais plus nombreux,
- Une demande relative aux horaires d'ouverture de la déchetterie avec la possibilité d'avoir un jour d'ouverture jusqu'à 7h30,
- Une TEOM dont le calcul apparait injuste, assorti d'une demande sur les possibilités d'instaurer un tarif incitatif,
- La problématique des publicités sauvages.

Axe 1 : Un territoire d'exception au rythme des saisons

Axe 2 : Un cadre de vie qualité, à préserver

TOURISME

Ecolabel pour les hôtels et chambres d'hôtes

Les participants remarquent que de nouvelles demandes apparaissent de la part des touristes qui font beaucoup plus attention au choix des établissements par rapport à la protection de l'environnement.

Pour autant, lorsque l'hébergeur fait des efforts en matière de protection de l'environnement, ceux-ci sont peu valorisés auprès des clients. Il manque également un travail de sensibilisation des clients.

Il existe des acteurs impliqués sur des démarches d'éco labellisation portée par l'UMIH. Peu de candidats sont sélectionnés par l'UMIH, les critères étant élevés et l'investissement financier important. Un professionnel du territoire signale qu'il bénéficie de cette labellisation.

Les hôtels bénéficient d'un soutien de la Chambre de commerce en collaboration avec l'ADEME, mais pas les chambres d'hôtes.

Circuits touristiques / Déplacements

Il existe peu de transports en commun pour les touristes. Il manque des tours opérateurs dans le secteur qui proposeraient des circuits notamment pour la découverte des milieux naturels du territoire : Il existe 1 seul prestataire sur la ville de Souillac qui propose des circuits à la journée, mais la capacité est limitée. Les taxis proposent également des circuits mais plus cher (ex Périgord Voyages). Il faudrait inciter les professionnels du tourisme à se lancer dans cette démarche.

Il serait également intéressant de lancer des taxis collectifs, de revoir les arrêts et prises en charges du Sarlat BUS pour les touristes, en plus de l'action Bus pour les campings des communes autour de Sarlat.

Enfin, les participants demandent une augmentation du nombre de pistes cyclables.

PATRIMOINE NATUREL

Les participants souhaitent qu'une gestion des zones humides du territoire soit mise en place. La réflexion menée avec le CREN et les actions réalisées dans le cadre des politiques rivières vont dans le bon sens.

URBANISME

L'harmonisation des documents d'urbanisme prévue au sein de la Communauté de communes est jugée comme une excellente initiative. Mais la réflexion pourrait être étendue aux communautés voisines, notamment sur les zones à enjeux telle que la zone d'activités de la Borne 120 qui s'étend sur deux communautés de communes.

Axe 3 : Vivre en sarladais toute l'année **Axe 4 : Une exemplarité à renforcer**

ENTREPRISES et EMPLOI

Des participants rappellent que l'Agenda 21 doit s'intéresser au maintien et au développement d'une activité de production sur le territoire. Il est rappelé que la zone d'activités de la Borne 120 vise cet objectif et est intégrée dans le programme d'actions. Dans ce cadre de gros investissements doivent être mis en œuvre pour la future zone d'activités et pour répondre aux demandes des entreprises. Il est notamment prévu la création d'une pépinière d'entreprise qui doit permettre la création de nouvelles activités.

Concernant les difficultés de la filière « tabac », des réflexions sont en cours sur une reconversion potentielle de la SEITA.

Concernant la situation des commerçants sur Sarlat, il est remarqué que le chiffre d'affaire des commerçants sarladais est essentiellement lié à la consommation des habitants et non des touristes.

Concernant les aspects sociaux un participant propose de faire réaliser une étude sur la qualité de vie des employés dans les différents secteurs d'emplois du territoire.

DECHETS

Il existe un projet de méthanisation porté par 3 agriculteurs sur la commune de Marcillac Saint Quentin qui devrait voir le jour rapidement.

Les graisses et huiles alimentaires usagées peuvent effectivement être orientées vers la plateforme de méthanisation initiée par les agriculteurs moyennant un système de collecte auprès des restaurateurs. L'idée a été abordée avec la chambre d'agriculture qui pilote le projet.

Par ailleurs, concernant les centres d'enfouissement des déchets, la méthanisation sera bientôt rendue obligatoire ou fortement préconisée (TGAP supérieure pour les centres n'ayant pas mis en place ce système).

ENERGIE

Les participants s'interrogent sur le coût des opérations de réhabilitation énergétique et de son impact sur le budget des collectivités.

En ce qui concerne les bâtiments anciens, les audits énergétiques ont débuté et seront réalisés sur tous les bâtiments. Les travaux qui en découleront seront amortis entre 15 à 20 ans. C'est effectivement un grand investissement de départ mais les interventions sont hiérarchisées. De toute évidence, les bâtiments scolaires seront prioritaires.

La mise en place d'un plan lumière a débuté, car c'est une autre source importante de consommation énergétique sur le territoire. Il s'agit par exemple d'intégrer des lampadaires photovoltaïques ou de n'utiliser qu'un lampadaire sur deux, la nuit, dans certaines zones. Par contre, il est nécessaire de continuer à bien éclairer et parfois mieux éclairer. Par exemple, il est envisagé d'installer des éclairages sur les circuits d'accès aux abribus pour la sécurité des enfants.